



COMMUNE d' UCHIZY
37 RUE NEUVE DE LA BRECHE
71700 UCHIZY

ARRETE MUNICIPAL

Département

SAONE ET LOIRE

Arrondissement

MACON

Canton

TOURNUS

Arrêté N° 15/2025

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS LE 11 MAI 2025 DE 10 H A 14 H

DEPART ETAPE 3 ELITE NATIONALE

Le maire de la commune de UCHIZY,

Vu le code général des collectivités territoriales et les articles et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992, modifié

CONSIDERANT la demande de l'association circuit de Saône et Loire tendant à organiser une course cycliste les 9, 10 et 11 mai 2025, le départ de la 3 ième étape se fera à UCHIZY,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident,

ARRETE

Article 1: Le dimanche 11 mai 2025 entre 10 et 14 heures, la circulation et le stationnement seront interdits : sur la départementale 210 de la Rue de Quentin à la D 163 direction de chardonnay.

Article 2: Les parkings Rue de MERCEY (hangar Geoffoy) et Route de Mercey (hangar cantonnier) seront interdits de stationner.

Article 3: La signalisation sera mise en place par la commune.

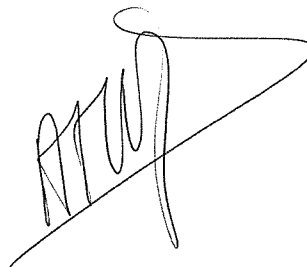
Fait à : UCHIZY

Le 16/04/2025

Copie est adressée à:

Monsieur le Chef de la Brigade de
Gendarmerie de TOURNUS

L'association circuit de Saône et Loire



Maire, Arnaud MAIRE DU POSET

Signature et cachet

